



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par téléconférence, à Gatineau, le mercredi 15 avril 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière.

CE-2020-222

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 11 ET 18 MARS 2020 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 MARS 2020**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 11 et 18 mars 2020 ainsi que de la séance spéciale tenue le 18 mars 2020 ont été remises aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-223

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUES MAURICE ET MARGUERITE-BOURGEOYS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Maurice et Marguerite-Bourgeois, dossier RS-20-033, comme illustré au plan numéro CRO-20-077 du 17 février 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Maurice	Est	De la rue Gamelin à la rue Marguerite-Bourgeois	Décembre à mars
Marguerite-Bourgeois	Nord	De la rue Maurice à la rue Prud'homme	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-077 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-224

**SOUMISSION 2019 SP 426 - RÉFECTION DES RUE LOCALES 2020 - GROUPE B - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, KOX 3G0, pour les travaux de réfection de la chaussée de quatre rues locales sur une longueur totale d'environ un kilomètre, dans le secteur d'Aylmer sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 938 143,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 mars 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
PTI à venir	938 143,60 \$	Travaux – Rues locales TPS à recevoir – Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-225

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - AMOR CONSTRUCTION - DÉCONTAMINATION ET DÉGARNISSAGE DES SURFACES AU 205, RUE MONTCALM ET AU 2, RUE DE LORIMIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-660 du 18 septembre 2019, octroyait à Amor Construction, un contrat pour la décontamination et le dégarnissage des surfaces au 205, rue Montcalm et 2, rue de Lorimier, pour un montant total de 366 641,48 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 36 306,28 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 165390, 166042, 166085 et 167957 représentant les ordres de changement numéros 1, 2, 3 et 4;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a également déposé une autre demande de coûts supplémentaires. L'analyse de cette demande a été effectuée par le Service des infrastructures et un ordre de changement numéro 5 a été émis pour les travaux supplémentaires, le tout totalisant un montant de 12 781,82 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des ordres de changement recommandés par le Service des infrastructures et la firme Englobe, s'élève à ce jour à un montant de 49 088,10 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 12 781,82 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 165390, 166042, 166085 et 167957 pour les ordres de changement numéros 1, 2, 3 et 4 pour un montant de 36 306,28 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 12 781,82 \$ incluant les taxes, pour l'ordre de changement numéro 5, portant ainsi le total des ajustements à 49 088,10 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total du contrat représente un montant de 415 729,58 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30775-022-93825	11 671,50 \$	Travaux d'aménagement - Centre-ville de Gatineau - 18-2025 – Restauration - 2, rue de Lorimier
04-13493	555,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	554,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2020.

Adoptée

**CE-2020-226**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydrique (PRMHH);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PRMHH afin de réaliser l'acquisition de connaissances sur les milieux humides et hydriques au nord du parc du Lac Beauchamp dans une optique de conservation et de restauration;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution du conseil autorisant le signataire à déposer la demande est requise;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité désire déléguer cette autorisation une seule fois, dans le cadre de cette demande uniquement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce comité autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PRMHH;

**QUE** ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement ou son représentant, à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'acquisition de connaissances sur les milieux humides et hydriques au nord du parc du Lac Beauchamp dans une optique de conservation et de restauration dans le cadre du volet 1 du PRMHH;

**QUE** le volet 1 du PRMHH du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pourrait octroyer une aide financière non récurrente de 20 000 \$ pour le projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et hydriques au nord du parc du Lac Beauchamp dans une optique de conservation et de restauration;

**QUE** le trésorier soit autorisé à virer le montant de l'aide financière pour le projet au poste budgétaire numéro 02-47321- Plan de gestion de l'eau - à l'action 2.6 du plan de gestion de l'eau.

Adoptée

CE-2020-227

**MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - 2017 SP 304 - LOCATION DE 15 TRACTEURS AVEC TONDEUSES, D'UNE FAUCHEUSE ET D'UN TRACTEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-50 du 7 février 2018, adjugeait un contrat à la firme Carrière et Poirier Équipement Ltd pour la location de 15 tracteurs avec tondeuses, d'une faucheuse et d'un tracteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.2 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville en ce qui a trait aux réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif, d'un accident, de la négligence de la part d'un employé de la Ville ou suite à du vandalisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement de la somme de 25 991,34 \$ incluant les taxes, à la firme Carrière et Poirier Équipement Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour les travaux de réparations sur les équipements loués pour la saison estivale 2019, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2017 SP 304.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-516-93826	16 100,39 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Location - Machinerie
02-71425-516-93827	7 633,17 \$	Terrains sportifs - Location - Machinerie
04-13493	1 130,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 127,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-228

**ENTÉRINER UN MONTANT ET ADJUGER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MISE À JOUR ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE GESTION EN LIGNE - SOUMISSION 2012 SI 384 - INFORMATISATION DU CADRE DE SOUTIEN - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-353 du 13 mars 2013, adjugeait un contrat à la firme Tonik Web Studio, 569, boulevard St-Joseph, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour le développement d'un outil de gestion en ligne du portail du cadre de soutien Loisirs pour un montant total de 59 212,13 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-763 du 30 septembre 2015, autorisait un montant additionnel de 7 358,40 \$ incluant les taxes, à la firme Tonik Web Studio dans le cadre du contrat d'informatisation d'un outil de gestion en ligne;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant additionnel au mandat est nécessaire pour la réalisation des améliorations à l'outil de gestion en ligne du portail du cadre de soutien Loisirs pour en optimiser son utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 alinéas 6 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit que les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine un montant de 89 910,45 \$ incluant les taxes, à la firme Tonik Web Studio pour le développement et l'amélioration de l'outil de gestion en ligne;
- adjuge un contrat additionnel à la firme Tonik Web Studio pour la mise à jour de l'outil de gestion en ligne pour un montant total de 34 492,50 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif du projet à 190 973,48 \$ incluant les taxes, depuis 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-70045-419-93824	31 496,25 \$	Politique - Loisirs – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 496,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2020.

Adoptée

**CE-2020-229**

### **SOUSSION 2020 SP 047 - AMEUBLEMENT GÉNÉRAL - SERVICE DES FINANCES**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Artwoods Fourniture de bureau, 156, Promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B6, pour la fourniture et la livraison de l'ameublement général sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission et du pourcentage d'escompte de 50 % pour les autres types d'ameublements non-inscrits à la formule de soumission. Cette dernière faisant ainsi partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 février 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication. Les prix seront fermes pour toute la durée du contrat.

Les fonds pour donner suite à la présente seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'au concurrence des disponibilités budgétaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2021 et 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-230

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 POUR UN MONTANT TOTAL DE 354 643,28 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 MARS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-12 pour un montant total de 354 643,28 \$ pour la période du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2020.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Certificat de la greffière relatif à une correction d'écriture à la résolution numéro CE-2020-140 du 11 mars 2020

CE-2020-231

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION - FIRME GROUPE SERVITECH INC. - REPRÉSENTATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'évaluation désire retenir les services de la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.1. 4<sup>o</sup> b) prévoit qu'un contrat ne peut être adjugé qu'après demande de soumission publique fait par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre sauf s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie un contrat à la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour représenter la Ville de Gatineau à titre d'expert pour certains dossiers judiciairisés devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ), si nécessaire, et autorise le trésorier à payer les sommes dues à la firme sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service de l'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire numéro 02-15100-411 – Évaluation – Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2020.

Adoptée

CE-2020-232

**CONFIRMER LE MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS AFIN DE REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ PAR 7080735 CANADA INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** par voie de demande introductive d'instance datée du 25 juillet 2019, 7080735 Canada inc. a institué une poursuite à l'encontre de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** par voie d'un acte d'intervention forcée pour appel en garantie datée du 28 janvier 2020, Robert Perrier Holding Ltée. a institué à l'encontre de la Ville de Gatineau un appel en garantie demandant de condamner la Ville de Gatineau à l'indemniser relativement à toute condamnation qui pourrait être prononcée contre elle dans le cadre de la demande principale instituée par 7080735 Canada inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, les services de la firme DHC Avocats inc. ont été retenus pour représenter la Ville de Gatineau dans le cadre de cette poursuite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 24 du règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels prévoit qu'un contrat de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles peut être attribué sans appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat octroyé à la firme DHC Avocats inc. afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre de la poursuite judiciaire intentée par 7080735 Canada inc.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 0212200 412 – Affaires juridiques – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 avril 2020.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif